

Roissy, le 8 novembre 2017

Air France-KLM et Air France renouvellent leur ligne de crédit syndiqué conjointe pour un montant de 1,1 milliard d'euros

Air France-KLM et Air France ont signé avec 18 banques le renouvellement de leur ligne de crédit syndiqué conjointe d'un montant de 1,1 milliard d'euros mise en place en avril 2015 et dont la première tranche arrivait à échéance en avril 2018. Cette nouvelle ligne est composée de deux tranches de 550 millions d'euros chacune, la première d'une durée initiale de trois ans (assortie de deux options de prorogation d'un an) et la seconde d'une durée de cinq ans.

Le syndicat se compose de 18 banques de premier plan parmi lesquelles sept françaises (BNP Paribas, Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, CA CIB, Crédit Industriel et Commercial, Banque Fédérative Crédit Mutuel, Natixis et Société Générale), une britannique (HSBC France), deux allemandes (Deutsche Bank et Commerzbank), trois américaines (Citi, Goldman Sachs et Morgan Stanley), deux espagnoles (Banco Santander et Banco Sabadell), deux italiennes (Monte Paschi Banque SA Paris et Banca Monte Paschi Belgio SA) et une chinoise (Bank of China). Natixis a coordonné l'opération en tant qu'Agent de la Documentation et a par ailleurs été renouvelée dans ses fonctions d'Agent du Crédit

Ce refinancement anticipé de leur ligne de crédit syndiqué permet à Air France-KLM et Air France de tirer profit des conditions favorables du marché, et de continuer à bénéficier d'un outil de financement flexible afin d'optimiser leur trésorerie.

Relations Investisseurs

Marie-Agnès de Peslouan

+33 1 49 89 52 59

madespelouan@airfranceklm.com

Wouter van Beek

+33 1 49 89 52 60

Wouter-van.Beek@airfranceklm.com

Presse

+33 1 41 56 56 00

www.airfranceklm.com